

Votation fédérale du 24 septembre 2017

L'Assemblée primaire de la Commune de Venthône est convoquée le 24 septembre 2017 à l'effet de se prononcer sur l'objet suivant :

Votation fédérale :

- à l'arrêté fédéral du 14 mars 2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » retiré)
- à l'arrêté fédéral du 17 mars 2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée
- à la loi fédérale du 17 mars 2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020.

Le bureau de vote sera ouvert comme suit :

- | | | | |
|------------|----------------------------------|-------------------|------------------|
| - Samedi | (Salle polyvalente, entrée nord) | 23 septembre 2017 | de 18h00 à 19h00 |
| - Dimanche | (Salle polyvalente, entrée nord) | 24 septembre 2017 | de 10h30 à 11h30 |

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

EN MATIERE FEDERALE

Ont droit de voter toutes les Suissesses et tous les Suisses âgés de 18 ans révolus et qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération, à condition qu'ils aient déposé leurs papiers au moins 5 jours avant la votation.

VOTE PAR CORRESPONDANCE GENERALISE

Dès réception du matériel de vote, les électrices et électeurs peuvent voter par correspondance en retournant l'enveloppe de transmission au bureau de poste de Venthône

ou

en déposant l'enveloppe de transmission dans l'urne réservée à cet effet au bureau communal durant les heures d'ouverture, **dès la réception du matériel** et le vendredi précédant le scrutin de 08h00 à 17h00.

En dehors des horaires susmentionnés, le vote ne sera pas pris en considération.

De plus, nous vous recommandons de vous conformer aux directives reçues avec le matériel de vote. L'absence de signature sur la feuille de réexpédition entraîne la nullité du vote par correspondance.

FEUILLE DE REEXPEDITION

La présentation de la feuille de réexpédition est obligatoire.

Les citoyennes, citoyens non munis de leur feuille de réexpédition ne seront pas admis au vote.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE VENTHONE

Venthône, le 30 août 2017